



Formation

Permis Moto (A2)

Condition obligatoire : être âgé de 18 ans minimum



avec code **920 € TTC**

*Les heures supplémentaires et les examens du code ne sont pas comprises dans ce tarif

sans code

890 € TTC

Comprenant :

- Frais administratifs
- Fournitures pédagogiques
- 1 évaluation de départ
- formation code **pendant 6 mois** (accès internet + livre)
- 20h de conduite **minimum obligatoire**
- 1 accompagnement à l'examen du plateau
- 1 accompagnement à l'examen de la circulation

Pièces à fournir :

- 4 photos d'identité récentes agréées ANTS
- 1 timbre 20gr
- Carte d'identité
- Permis de conduire en cours de validité
- Justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture téléphone, internet...)
- Si hébergé : Lettre d'hébergement + CNI de l'hébergeur
- Certificat de participation à la JDC (élève entre 17 à 25 ans si premier permis)
- BSR ou ASSR2 ou ASR (si 1^{er} permis)

Modalités de paiement :

1 premier règlement sera demandé à l'inscription
Possibilité de régler en plusieurs fois

Les inscriptions se font sur RENDEZ-VOUS, merci de vous rapprocher du secrétariat

Proposition du/...../.....

valable jusqu'au 1^{er} janvier 2023

Nom.....

Prénom.....

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE «A2» DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route;
- les effets dû à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée;
- les usagers vulnérables;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule;
- le transport d'un chargement et de personnes;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, sur R.D.V., dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dû à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail...);
- la pression des pairs

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.